

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES Master mention « Ingénierie de la Santé » 2020-2021

*Approuvées par le Conseil de la Faculté du 27 Avril 2020
Approuvées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 juillet 2020*

Les présentes MCC pourront être modifiées en CFVU et portées à la connaissance des étudiants dans les meilleurs délais en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) des formations de licence (L), de licence professionnelle (LP) et de master (M) de l'Université d'Aix-Marseille s'organisent selon trois niveaux :

- niveau 1 : le présent cadrage de l'établissement,
- niveau 2 : les prescriptions communes à l'ensemble des L, LP ou des M d'une même composante,
- niveau 3 : les dispositions propres à une formation : maquettes d'enseignement et MCC spécifiques aux unités d'enseignement (UE).

Les règles de niveau 2 et 3 des composantes doivent respecter strictement les règles établissement de niveau 1.

L'organisation et le déroulement des examens se conforment par ailleurs à la Charte des examens d'AMU.

1. Architecture et principes généraux d'organisation des diplômes

1.A) Architecture

Chaque diplôme est organisé en semestres, eux-mêmes décomposés en unités d'enseignement (UE). A chaque UE est affecté un nombre défini de crédits (ECTS). Un semestre correspond à un total de 30 crédits, répartis sur l'ensemble des UE qui le constituent. Une année universitaire se compose de deux semestres : elle regroupe un total de 60 crédits.

La licence comporte six semestres : elle représente une valeur de 180 crédits.

La licence professionnelle comporte deux semestres : la formation valide l'obtention de 60 crédits ECTS.

La licence professionnelle sanctionne un niveau correspondant à 180 crédits ECTS.

Le master comporte quatre semestres : il représente une valeur de 120 crédits.

1.B) Inscriptions administrative et pédagogique

L'**inscription administrative annuelle** permet à l'étudiant de s'acquitter de ses droits de scolarité : elle n'a lieu qu'une fois au début de l'année universitaire et couvre donc les deux semestres.

Elle doit impérativement être complétée par une **inscription pédagogique semestrielle** : pour chaque semestre, l'étudiant se prononce sur le choix des UE dont il va suivre les enseignements, notamment dans les cas où la formation dispensée propose des éléments optionnels.

Les personnes en reprise d'études (ayant interrompu leur cursus pendant au moins un an) relèvent soit du régime de la reprise d'études non financées soit du régime de la formation continue.

Les étudiants ayant interrompu leurs études supérieures depuis trois ans au moins bénéficient à nouveau du droit aux inscriptions annuelles (cf. points 2.A et 4.A).

1.C) Principes de validation des enseignements crédités

1.C)a Principes de validation des enseignements crédités

Les unités d'enseignement peuvent être acquises selon deux modalités :

- par CAPITALISATION : lorsque l'UE est validée selon les critères définis ci-dessous pour chaque diplôme, les crédits associés sont définitivement obtenus ;
- par COMPENSATION : lorsque la note obtenue à l'UE ne permet pas la capitalisation, l'UE peut toutefois être compensée par les notes obtenues à d'autres unités d'enseignement du même semestre ou de la même année (cf. précisions *infra*). L'UE déficiente est alors déclarée acquise par compensation.
- Pour une validation des acquis de l'expérience partielle (VAE partielle), les UE ne peuvent être acquises que par capitalisation.

Les modalités de contrôle des connaissances propres à chaque formation sont exposées en détail dans le niveau 3 : il appartient à chaque étudiant d'en prendre connaissance et de s'y reporter précisément.

Les semestres sont construits pédagogiquement de manière à donner à l'étudiant la possibilité d'élaborer progressivement son projet de formation.

1.C)b) Détermination de la mention obtenue au diplôme

Elle se fait sur la base de la moyenne générale (MG) des années composant le diplôme, en première comme en deuxième session, selon les paliers suivants :

- * $10 \leq MG < 12/20$: mention Passable,
- * $12 \leq MG < 14/20$: mention Assez Bien,
- * $14 \leq MG < 16/20$: mention Bien,
- * $16 \leq MG < 18/20$: mention Très Bien,
- * $18 \leq MG \leq 20/20$: mention Très Bien avec félicitations du jury.

Pour les étudiants n'ayant pas effectué l'intégralité de leur diplôme à l'université d'Aix-Marseille, le calcul de la mention obéira aux modalités précisées ci-dessus, mais sur la seule base de la moyenne des semestres validés au sein de cette université.

Pour un diplôme obtenu par validation des acquis de l'expérience totale (VAE totale), aucune mention n'est attribuée.

2. Dispositions spécifiques à la licence **SANS OBJET**

3. Dispositions spécifiques à la licence professionnelle **SANS OBJET**

4. Dispositions spécifiques au master

4.A) Modalités d'inscription

Modalités générales :

Le cursus conduisant au diplôme national de master est un cursus de quatre semestres qui repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

L'admission en master 1 :

- dépend de la capacité d'accueil approuvée pour chaque mention de master par le conseil d'administration d'AMU,
- est subordonnée, selon les formations, à un examen du dossier de l'étudiant et/ou à un entretien et/ou à une épreuve écrite et/ou à une épreuve orale.

Les 180 crédits de la licence doivent être entièrement acquis par l'étudiant : aucun dispositif d'enjambement ou de passage anticipé au niveau M1 n'est autorisé si la licence n'est pas validée dans sa totalité.

Le redoublement en master est possible, en première ou deuxième année, sur décision du jury.

L'accès en deuxième année du diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de la même mention de l'Université d'Aix-Marseille, et lorsque l'accès en première année

de cette formation a été autorisé conformément aux capacités et modalités d'accueil approuvées par le conseil d'administration.

Au sein de la mention, l'affectation de l'étudiant dans un parcours type est soumise à l'approbation du responsable de mention, après consultation des responsables de parcours concernés.
Tout étudiant dont la candidature n'a pas été examinée à l'entrée du master 1 à l'Université d'Aix-Marseille ou souhaitant changer de mention verra sa candidature examinée pour son entrée en master 2.

Modalités particulières concernant les mentions listées dans l'annexe du décret n°2016-672 du 25 mai 2016 actualisée chaque année universitaire.

L'accès au master 2 pour ces mentions :

- dépend des capacités d'accueil approuvées par le conseil d'administration d'AMU au niveau de chaque parcours type ;
- est subordonné, selon les formations, à un examen du dossier de l'étudiant et/ou à un entretien et/ou à une épreuve écrite et/ou à une épreuve orale.

4.B) Critères de validation des enseignements appliqués dans l'établissement

4.B)a) Validation de l'UE

Une UE est acquise :

- par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20.

Si l'UE comporte des éléments constitutifs, la note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Dans ce cas, les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans le niveau 3 des MCC propres à la formation. Ces éléments constitutifs sont également considérés comme définitivement validés, quelle que soit la note attribuée à chacun d'eux dès lors que l'UE est capitalisée.

- ou par compensation si le semestre est capitalisé.

Une note-seuil de 8/20 est appliquée par défaut pour les UE de langue vivante étrangère pour les publics étudiants non spécialistes. Les composantes peuvent rehausser cette note seuil à l'intérieur d'un intervalle compris entre 8/20 et 10/20 en le précisant dans le niveau 2 ou 3 de leurs MCC.

Dans le cas où l'étudiant est évalué sur plusieurs UE pour une même langue et dans une même année universitaire, les composantes peuvent appliquer cette note seuil à la moyenne de ces UE dans des conditions précisées dans le niveau 2 ou 3 de leurs MCC.

Par ailleurs, le niveau 2 ou 3 des MCC peut prévoir d'autre(s) note(s)-seuil(s) inférieure(s) à 10/20 (hors dispositions réglementaires spécifiques), au-dessous desquelles la compensation à l'UE n'est pas possible. Ces seuils peuvent être appliqués au niveau de l'UE ou de l'élément constitutif d'UE.

En outre, les éléments constitutifs ne sont pas capitalisables ; néanmoins, si deux sessions sont prévues, la note supérieure ou égale à dix sur vingt pour un élément constitutif au sein d'une UE non capitalisée ou non compensée peut être conservée entre la première et la seconde session d'une même année universitaire, dans des conditions fixées par la composante.

Toute UE obtenue, par capitalisation ou par compensation, l'est définitivement, sans possibilité de renonciation.

4.B)b) Validation du semestre et de l'année

Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au semestre, à l'année et au diplôme.

Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre. Celui-ci est validé par capitalisation si la note semestrielle obtenue est supérieure ou égale à 10/20, sous réserve que les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle soient supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés (cf. 4.B)a).

En master 1

Pour la validation du master, deux formules, exclusives l'une de l'autre, sont possibles :

- * soit, les semestres se compensent entre eux pour la validation de l'année et l'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique.
- * soit, les semestres ne se compensent pas et l'évaluation des connaissances est effectuée sur deux sessions.

Un semestre ne peut donc être validé par compensation que dans les conditions cumulatives suivantes :

- dans le seul cadre d'une année de M1 organisée sur une session unique ;
- si la note obtenue par calcul de la moyenne des deux semestres de l'année est supérieure ou égale à 10/20 ;
- si les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle sont supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés.

En cas de mutualisation d'enseignements entre mentions, celles-ci doivent opter pour la même modalité (compensation ou deux sessions).

En master 2, les semestres ne se compensent pas et l'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique.

Un semestre est validé par capitalisation si la note semestrielle obtenue est supérieure ou égale à 10/20 sous réserve que les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle soient supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés (cf. 4.B)a).

Qu'il soit validé par capitalisation ou par compensation, un semestre acquis confère dans tous les cas à l'étudiant les 30 crédits correspondants.

La présence à toutes les épreuves d'examen est obligatoire, que la mention propose une session unique ou deux sessions.

Dans le cas où deux sessions sont organisées, tout étudiant concerné par la seconde session est tenu de se présenter à chacune des épreuves relatives aux UE non acquises en session 1. C'est la note de seconde session qui prévaut dans tous les cas.

4.B)c) Validation du diplôme de master

La validation du niveau M2 vaut validation du diplôme de master.

Délivrance de la maîtrise :

La validation du niveau M1 permet l'obtention du diplôme de maîtrise, sur demande expresse de l'étudiant.

4.B)d) Détermination de la mention

La mention est définie selon les seuils indiqués au paragraphe 1.C)b).

Sa détermination se fait sur la base de la moyenne générale de master 1 pour la délivrance de la maîtrise ; la mention du master est établie sur la moyenne des deux années de la formation, pour autant que le master 1 suivi correspond bien au parcours type du master 2. Pour les étudiants n'ayant pas effectué l'intégralité de leur master à l'université d'Aix-Marseille ou au sein du même parcours type (ou mention), le calcul de la mention obéira aux modalités précisées ci-dessus, mais sur la seule base de la moyenne du master 2.

4.B)e) Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits au titre d'une formation sont soumis à une obligation d'assiduité concernant la présence à l'ensemble des enseignements du cursus. Toute dérogation éventuelle à cette règle sera exercée dans des conditions fixées par la composante.

5. Dispositions communes à la licence, licence professionnelle et au master (absences, dispenses, validations d'acquis, bonus, stages)

5.A) Prise en compte des absences justifiées et injustifiées

Le statut « défaillant » est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal. Cette règle vaut pour toutes les sessions d'examen, pour les formations évaluées au moyen d'une session unique comme pour les formations évaluées au moyen de deux sessions.

Le statut de défaillant entraîne le non calcul de la moyenne au semestre et donc l'invalidation du semestre.

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle continu ou terminal bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la composante peut être autorisée au bénéfice des étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée.

Une commission *ad hoc* de composante est compétente pour statuer sur ces demandes. Elle apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve tels qu'hospitalisation ;
- événement familial avéré et grave (tel que décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie).

Dans le cadre d'un contrôle continu, il appartient à la composante d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera le statut de défaillant.

5.B) Prise en compte des dispenses d'examen et des validations d'acquis

Les éléments pédagogiques affectés d'une validation d'acquis ou d'une dispense d'examen ne sont pas pris en compte dans les calculs de moyennes numériques. Celles-ci sont établies sur la base des moyennes des UE pondérées selon les crédits afférents.

5.C) Bonification semestrielle en licence, licence professionnelle et master

5.C)a) En licence, licence professionnelle et en master 1

La pratique d'une ou de deux activités facultatives donnant lieu à un bonus semestriel est possible : ce choix sera exprimé par l'étudiant à l'occasion de son inscription pédagogique semestrielle.

La nature de ces activités relèvera de l'une des catégories suivantes : 1) sport, 2) engagement étudiant, 3) approfondissement des connaissances, 4) culture, 5) créativité et entrepreneuriat.

Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des MCC de la composante (cf. Charte des bonus). Il appartient à l'étudiant de se renseigner auprès des services compétents de son UFR/département/école/institut.

La bonification ainsi obtenue se traduit par une majoration de la moyenne des UE du semestre, dans le respect d'un plafond fixé à 0.5 point d'augmentation, quel que soit le nombre d'activités effectivement suivies par l'étudiant.

Un bonus pris en compte en session 1 le sera également en session 2. En revanche, dans le cas où un étudiant ajourné doit repasser son semestre l'année suivante, il ne conservera pas le bénéfice des points de bonus obtenus.

Un bonus semestriel ne peut être pris en compte si l'activité bonifiée est identique au contenu d'un enseignement obligatoire ou optionnel présent dans le semestre.

5.C)b) En master 2

Aucune activité ne peut donner lieu à bonification en master 2.

5.D) Stages facultatifs

Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs dans les cycles L et M, obligatoirement accompagnés d'une convention. Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et d'une évaluation non créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.

ANNEXE

Référence des textes juridiques applicables dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances

- le code de l'éducation et notamment ses articles L 612-6; L 612-6-1 et L 613-1, D 612-32-1 à D 612-326-5 et D 612-33 à D 612-36-4,
- le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,
- l'arrêté du 3 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie,
- l'arrêté modifié du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
- l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- l'arrêté modifié du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- l'arrêté modifié du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Modalités particulières propres au Master « Ingénierie de la Santé »

MASTER

Domaine : SCIENCES DE LA SANTE – SCIENCES et TECHNOLOGIES

Mention : INGENIERIE DE LA SANTE

Parcours-types :

- Prévention des Risques et Nuisances Technologiques : Risques Nucléaires (PRNT-NUC)
- Prévention des Risques et Nuisances Technologiques : Risques Professionnels et Industriels (PRNT-RPI)
- Médicaments et Produits de Santé : Pharmacocinétique (MPS-PK)
- Médicaments et Produits de Santé : Dermo-Cosmétologie (MPS-DC)
- Médicaments et Produits de Santé : Drug-Design (MPS-DD)
- Médicaments et Produits de Santé : Innovative diagnostic and therapeutic drug products (MPS-IDTDP)

1. Conditions d'accès

1.1 Accès au master 1

L'accès au master 1 (M1) est ouvert aux titulaires d'une licence. Les 180 crédits de la licence doivent être entièrement acquis par l'étudiant : aucun dispositif d'enjambement ou de passage anticipé au niveau M1 n'est autorisé si la licence n'est pas validée dans sa totalité.

Il est limité à la capacité d'accueil approuvée par le Conseil d'Administration d'AMU.

Il est subordonné à un examen du dossier de l'étudiant et à un entretien.

En outre, pour les étudiants inscrits en alternance au titre des régimes d'apprentissage et de contrat de professionnalisation, l'accès est également subordonné :

- A l'accord préalable de l'entreprise d'accueil pour la conclusion du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- A la capacité d'accueil de la formation prescrite par le Conseil Régional PACA et relayée par le CFA Epure Méditerranée pour l'apprentissage (48 apprentis en M1+M2).
- A l'inscription de la Formation au RNCP, au CPF et sur DATADOCK pour les FC et Contrats de professionnalisation

L'accès en FC (formation continue) ou VAE est assujéti à :

- Entretien préalable avec la direction du Master afin de définir un parcours individuel personnalisé.
- Accord de financement du financeur.
- A l'inscription de la Formation au RNCP, au CPF et sur DATADOCK pour les FC et Contrats de professionnalisation.

1.2 Accès au master 2

L'accès au master 2 (M2) est ouvert :

REGIME EN ALTERNANCE (Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)

- Les deux parcours PRNT
Dans les limites de la capacité d'accueil de la formation prescrite par le Conseil Régional PACA et relayée par le CFA Epure Méditerranée pour l'apprentissage (48 apprentis en M1+M2)
- Le parcours MPS : Dermo-cosmétologie (proposé également en formation initiale)
Dans les limites de la capacité d'accueil de la formation prescrite par le Conseil Régional PACA et relayée par le CFA Epure Méditerranée pour l'apprentissage (25 apprentis en M2) pour le parcours MPS Dermo-cosmétologie

REGIME EN FORMATION INITIALE

- pour le parcours MPS : Drug Design (MPS-DD)
- pour le parcours MPS : Dermo Cosmétologie (MPS-DC)
- pour le parcours MPS : Pharmacocinétique (MPS-PK)
- pour le parcours MPS : Innovative diagnostic and therapeutic drug products (MPS-IDTDP)

CONDITIONS D'ACCES

- L'accès en M2 est de droit pour les étudiants qui ont validé à AMU le M1 « Ingénierie de la santé »
- Sur dossier de candidature jugé recevable et complété si besoin d'un entretien (hors étudiants titulaires du M1 « IS » d'AMU).
- Pour les étudiants ayant validé un niveau master 1 ou équivalent : M1 d'une autre mention connexe (chimie, biologie, biochimie) ou étudiant en réorientation
- Pour les étudiants pharmaciens, médecins, internes ayant validé leur 5^{ème} année dans leur cursus Santé.
- Pour les candidatures des M2 d'une autre mention ou diplôme équivalent/supérieur (ingénieurs par ex.) souhaitant acquérir une double compétence. L'accès en formation est assujéti à un entretien préalable avec la direction du Master afin de définir un parcours individuel personnalisé - Voir §4.
- Sous réserve de l'accord préalable de l'entreprise d'accueil pour la conclusion du contrat d'apprentissage ou d'alternance et, pour les FC, de l'accord de financement du financeur pour le parcours individuel personnalisé - Voir §4.

2. Inscriptions

2.1 Inscription administrative

Elle n'a lieu qu'une fois au début de l'année universitaire et couvre donc les deux semestres. Le redoublement en master est possible, en première ou deuxième année, sur décision du jury.

2.1 Inscription pédagogique semestrielle

Elle complète l'inscription administrative : pour chaque semestre, l'étudiant se prononce sur le choix des UE dont il va suivre les enseignements. Son objet est notamment de définir les parcours personnalisés (FC, VAE et titulaires d'un M1 ou M2 issus d'une autre mention de Master) ainsi que le choix des UE optionnelles.

3. Organisation des enseignements

3.1 Pour le parcours PRNT en alternance

Les enseignements sont répartis dans la période comprise entre la mi-septembre et le début juillet de l'année universitaire et sont suivis d'une période à plein temps en entreprise durant l'été (pour UE 4-1 et 4-2 et UE 14-1 et 14-2).

Pour les FC, le stage en entreprise, d'une durée minimale de 4 mois (continue ou fractionnée) doit être terminé avant la mi-septembre de l'année en cours.

En raison du régime de l'alternance, la formation se déroule selon la séquence suivante :

- 2 semaines d'enseignements théoriques et pratiques à l'université,
- 2 semaines d'apprentissage en entreprise.

3.2 Pour le parcours MPS en formation initiale

En M1, les enseignements sont répartis dans la période comprise entre la fin septembre et mi-décembre au premier semestre, et entre début janvier et début juillet au second semestre. Un stage de 3 mois à temps complet est prévu au second semestre.

En M2, les enseignements sont répartis dans la période comprise entre la fin septembre et fin novembre au premier semestre. Le second semestre est consacré à un stage de 6 mois à temps complet exclusivement dans des structures d'accueil partenaires du parcours de formation.

3.3 Pour le parcours MPS dermo-cosmétologie en alternance

En raison du régime de l'alternance, la formation se déroule selon la séquence établie en début d'année et communiquée aux étudiants lors de leur inscription.

4. Détermination du parcours personnalisé

Les titulaires d'un M1, d'un M2 d'une autre mention ou les titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur au grade de Master peuvent accéder directement en M2 ou choisir de suivre le cursus M1 puis M2.

Le choix d'accès direct en M2 implique un entretien avec l'équipe pédagogique du Master et une analyse du cursus antérieur suivi afin d'établir un parcours personnalisé en regard des objectifs de la formation.

Ce processus peut conduire à :

- L'obtention d'équivalence pour des UE antérieurement validées qui sont alors créditées ou d'équivalence d'éléments constitutifs d'UE (EC) qui sont alors validés.
- La nécessité de suivre des UE du cursus de M1 (UE dites « Fondamentales »). Dans ce cas il est conseillé au candidat de suivre le cursus M1 puis M2. Le parcours personnalisé ainsi défini est obligatoirement suivi.

Les FC et VAE suivent un parcours adapté à leurs acquis antérieurs et à leurs spécificités – Voir §6.5.1.

5. Obligation d'assiduité

5.1 Pour le parcours PRNT en alternance

Les étudiants-alternants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, en raison de leur statut, sont soumis au droit du travail.

En conséquence, leur présence aux enseignements est obligatoire durant les quinzaines à l'université. Le non-respect de cette obligation légale fait l'objet d'une information immédiate à l'entreprise qui peut décider d'une mise à pied pour abandon de poste et/ou d'une retenue sur salaire.

Ces étudiants ne bénéficient pas des congés universitaires mais des congés légaux des salariés.

5.2 Pour les parcours MPS en formation initiale

Les étudiants inscrits au titre d'une formation sont soumis à une obligation d'assiduité concernant l'assistance à l'ensemble des enseignements du cursus. Toute dérogation éventuelle à cette règle sera gérée par la direction de la formation.

5.3 Pour le parcours MPS dermo-cosmétologie en alternance

Les étudiants-alternants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, en raison de leur statut, sont soumis au droit du travail.

En conséquence, leur présence aux enseignements est obligatoire durant les périodes à l'université. Le non-respect de cette obligation légale fait l'objet d'une information immédiate à l'entreprise qui peut décider d'une mise à pied pour abandon de poste et/ou d'une retenue sur salaire.

Ces étudiants ne bénéficient pas des congés universitaires mais des congés légaux des salariés.

6. Modalités de contrôle des connaissances

Les connaissances sont évaluées au moyen d'une session unique selon un contrôle continu.

6.1 Validation d'une unité d'enseignement (UE)

Les unités d'enseignement peuvent être acquises selon deux modalités :

- par capitalisation : une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20 et les crédits associés sont définitivement obtenus.
- par compensation:
 - lorsque la note obtenue à une UE est supérieure ou égale à 7/20 et inférieure à 10/20, celle-ci peut être compensée par les notes obtenues à d'autres unités d'enseignement du même semestre ou de la même année (hors M2 dans ce dernier cas) dès lors que la moyenne générale du semestre (M2) ou de l'année (M1) est au moins égale à 10/20.
 - La même règle s'applique à l'UE de langue vivante (UEC 3-1, UEC 3-2, UE 16-1, UE 16-2 et UEC 34) si la note est supérieure ou égale à 8/20 et inférieure à 10/20.
- Toute note inférieure à 07/20 à une ou plusieurs UE (**8/20 pour les UE de langue vivante**) est définie comme la note pour laquelle la compensation n'est pas possible même si la moyenne générale du semestre (M2) ou de l'année (M1) est au moins égale à 10/20. Les éléments constitutifs d'une UE se compensent entre eux à l'intérieur d'une même UE.

Unités d'enseignement notées et unités d'enseignement créditées :

Une unité d'enseignement (UE) peut être :

- Notée : dans ce cas, elle entre dans le calcul de la moyenne au semestre, à l'année et au diplôme. Sa validation entraîne la capitalisation des crédits associés. Une UE est composée d'Éléments Constitutifs (EC). Chaque ECUE dont la note est \geq à 10/20 est acquis. Le calcul de la note à l'UE correspond à la moyenne des ECUE qui la composent.
- Créditée : évaluée par un résultat qualitatif (validée/non validée), elle n'est pas porteuse de note et ne peut donc pas être considérée dans les calculs de moyennes au semestre, à l'année et au diplôme. La validation d'une UE créditée entraîne la capitalisation des crédits associés.

6.2 Validation d'un semestre

En master 1 :

Les semestres se compensent entre eux pour la validation de l'année.

Un semestre est validé par capitalisation si :

- La note semestrielle est supérieure ou égale à 10/20.
- Les UE créditées contenues dans le semestre sont acquises.

Un semestre peut être validé par compensation si :

- la note obtenue par calcul de la moyenne des deux semestres de l'année est supérieure ou égale à 10/20.
- Les UE créditées ont été acquises.

En master 2 :

Les semestres 3 et 4 ne se compensent pas entre eux.

Un semestre est validé par capitalisation si :

- La note semestrielle est supérieure ou égale à 10/20.
- Les UE créditées contenues dans le semestre sont acquises.

6.3 Validation du master 1

L'étudiant valide le niveau M1 dès lors que les semestres 1 et 2 sont validés par capitalisation ou compensation.

La validation du niveau M1 permet l'obtention du diplôme de maîtrise, sur demande expresse de l'étudiant.

6.4 Validation du master 2 et du diplôme de master

L'étudiant valide le niveau M2 dès lors que les 2 semestres 3 et 4 sont validés.

La validation du niveau M2 vaut validation du diplôme de master.

Détermination de la mention obtenue au diplôme:

Elle se fait sur la base de la moyenne générale (MG) des années composant le diplôme, selon les paliers suivants :

* $10 \leq MG < 12/20$: mention Passable,

* $12 \leq MG < 14/20$: mention Assez Bien,

* $14 \leq MG < 16/20$: mention Bien,

* $16 \leq MG < 18/20$: mention Très Bien,

* $18 \leq MG \leq 20/20$: mention Très Bien avec félicitations du jury.

La note du semestre est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des UE notées qui le composent, à laquelle s'ajoutent d'éventuels points de bonification (cf. paragraphe 4.).

Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au semestre, à l'année et au diplôme.

6.5 Evaluation des connaissances

Les connaissances sont évaluées au moyen d'une session unique selon un contrôle continu. Ce contrôle des connaissances peut être effectué sous forme d'écrit, d'oral, ou de restitution de rapports, comptes rendus ou mémoire. Ces modalités d'évaluation sont communiquées aux étudiants au plus tard à la fin du premier mois d'enseignement.

De plus, pour le parcours PRNT en alternance :

- Pour les UE 4-1 et 4-2 (Alternance en entreprise M1), les compétences sont évaluées (créditées) :
 - Au semestre 1, conjointement par le tuteur entreprise et le tuteur universitaire sur les acquis à mi-parcours pour l'UE 4-1.
 - Au semestre 2, l'UE 4-2 fait l'objet d'une évaluation par le tuteur entreprise pour la partie pratique et par l'équipe pédagogique pour le rapport d'activités.
- Pour les UE 14-1 et 14-2 (Alternance en entreprise M2), les compétences sont évaluées (notées) :
 - Au semestre 3, conjointement par le tuteur entreprise et le tuteur universitaire sur les acquis à mi-parcours pour l'UE 14-1.
 - Au semestre 4, l'UE 14-2A fait l'objet d'une évaluation par le tuteur entreprise sur les compétences acquises en fin de parcours et l'UE 14-2B fait l'objet d'une évaluation par la présentation d'un mémoire de fin d'étude et sa soutenance orale. La note est divisée en trois tiers : évaluation de l'entreprise, note du mémoire, note de la soutenance.

6.5.1 Prise en compte des validations d'acquis

Les FC et VAE suivent un parcours adapté à leurs acquis antérieurs et à leurs spécificités. Les acquis validés ne sont pas pris en compte dans les moyennes des évaluations des connaissances.

6.5.2 Prise en compte des absences justifiées et injustifiées

Le statut « défaillant » est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un contrôle des connaissances.

Le statut de défaillant entraîne le non calcul de la moyenne au semestre et donc l'invalidation du semestre.

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle continu ou terminal bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** pour justifier leur absence auprès de la direction de la formation, **à l'exception des étudiants en alternance qui bénéficient d'un délai de deux jours en raison de leur statut**. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

L'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la formation peut être autorisée au bénéfice des étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée.

La commission ad hoc de Pharmacie est compétente pour statuer sur ces demandes. Elle apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- Survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve tels qu'une hospitalisation ;
- Événement familial avéré et grave (tel qu'un décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie).

Dans le cadre du contrôle continu, il appartient à la direction de la formation d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera l'attribution d'une absence justifiée ou injustifiée à l'élément pédagogique correspondant.

NB : les contrôles peuvent avoir lieu le samedi matin.

Master Mention « INGENIERIE DE LA SANTE » (IS)

Les connaissances sont évaluées au moyen d'une session unique selon **un contrôle continu**.

MASTER 1

M1 PREVENTION DES RISQUES ET NUISANCES TECHNOLOGIQUES (PRNT)

Nom de l'enseignant responsable de la formation : Pr David BERGE-LEFRANC

• SEMESTRE 1

Code APOGEE	UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée
EISAT0U1	UEC 1	Base des Risques chimiques et Toxicologie	30	3	obligatoire	Notée
EISAT1U1	UE 1	Risque chimique Industriel	60	6	obligatoire	Notée
EISAT1U2	UE 2	Analyse des risques	80	8	obligatoire	Notée
EISAT1U3	UE 3	Règlementation et législation	60	6	obligatoire	Notée
EISAT0U2	UEC 2-1	Projet tutoré	20	2	obligatoire	Créditée
EISAT0U3	UEC 3-1	English-E-Training	30	3	obligatoire	Notée
EISAT1U4	UE 4-1	Alternance en entreprise M1	-	2	obligatoire	Créditée
			Total ECTS	30		

• SEMESTRE 2

Code APOGEE	UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée
EISBT1U1	UE 5	Prévention incendie	60	6	obligatoire	Notée
EISBT0U1	UEC 4	Mécanique des Fluides et Nanosafety	30	3	obligatoire	Notée
EISBT1U2	UE 6	Risque Physique	50	4	obligatoire	Notée
EISBT0U2	UEC 5	Communication	60	4	obligatoire	Notée
EISBT1U3	UE 7	Management Q.H.S.E.	50	4	obligatoire	Notée
EISBT0U3	UEC 2-2	Projet tutoré	20	2	obligatoire	Créditée
EISBT0U4	UEC 3-2	English-E-Training	30	3	obligatoire	Notée
EISBT1U4	UE 4-2	Alternance en entreprise M1	-	4	obligatoire	Créditée
			Total ECTS	30		

UEC : UE communes aux parcours M1 du Master IS

UE 4-1 et 4-2 : Durée de l'alternance en entreprise : 30 semaines (congs payés inclus)

La 1^{ère} année du parcours PRNT est suivi en alternance 15 j / 15 j : 2 semaines d'enseignements à la Faculté / 2 semaines en entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou stage ou emploi pour les FC.

La formation en entreprise fait l'objet d'un suivi en continu par le livret d'alternance et par l'évaluation au semestre 1 par les tuteurs entreprise et universitaire sur les acquis à mi-parcours (UE 4-1) et au semestre 2 du CR d'activités rendu par l'alternant en fin de semestre 2 (UE 4-2).

M1 MEDICAMENTS & PRODUITS DE SANTE (MPS)

Nom de l'enseignant responsable de la formation : Dr Sandrine ALIBERT

• SEMESTRE 1

Code APOGEE	UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée
EISAT0U1	UEC 1	Base des Risques chimiques et Toxicologie	30	3	obligatoire	Notée
EISAT2U1	UE 20	Bases de Pharmacochimie Pharmacognosie	60	6	obligatoire	Notée
EISAT2U2	UE 21	ADME et devenir du médicament dans l'organisme	40	4	obligatoire	Notée
EISAT2U3	UE 22	Médicament et Dermopharmacie	40	4	obligatoire	Notée
EISAT2U4	UE 23	Pharmacologie et Pharmaco-thérapeutique	40	4	obligatoire	Notée
EISAT2U5	UE 24	Innovations Thérapeutiques & Biothérapie	40	4	obligatoire	Notée
EISAT0U2	UEC 2-1	Projet tuteuré	20	2	obligatoire	Créditée
EISAT0U3	UEC 3-1	English-E-Training	30	3	obligatoire	Notée
			Total ECTS	30		

Une UE de remise à niveau de 5h00 est proposée dans le cadre du parcours Médicaments et Produits de Santé. Cette UE ne porte aucun ECTS et ne participe pas à la validation de l'année.

• SEMESTRE 2

Code APOGEE	UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée
EISBT0U1	UEC 4	Mécanique des Fluides et Nanosafety	30	3	obligatoire	Notée
EISBT2U1	UE 25	Pharmacologie Expérimentale et Clinique	40	4	obligatoire	Notée
EISBT2U2	UE 26	Pharmacochimie et Pharmacotechnie	40	4	obligatoire	Notée
EISBT2U3	UE 27	Stage Laboratoire	-	10	obligatoire	Notée
EISBT0U2	UEC 5	Communication	40	4	obligatoire	Notée
EISBT0U3	UEC 2-2	Projet tuteuré	20	2	obligatoire	Créditée
EISBT0U4	UEC 3-2	English-E-Training	30	3	obligatoire	Notée
			Total ECTS	30		

UEC : UE communes aux parcours M1 du Master IS

UE27 : La durée du stage est de 12 semaines

MASTER 2

M2 PRNT : deux parcours-types

PRNT : RISQUES PROFESSIONNELS & INDUSTRIELS (PRNT-RPI)

PRNT : RISQUES NUCLEAIRES (PRNT-NUC)

Nom de l'enseignant responsable de la formation : Pr David BERGE-LEFRANC

• SEMESTRE 3

Code APOGEE	UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée
EISCA1U1	UE 8	Risques nucléaires	70	6*	PRNT-NUC	Notée
EISCA1U1	UE 9	Pollutions et métrologie air, eau, et sols	90	6	obligatoire	Notée
EISCA0U2	UE 10	Gestion des déchets-Sites & sols pollués	50	4	obligatoire	Notée
EISCA0U3	UE 11	Risques biotechnologiques	50	3*	Choix	Notée
EISCA2U1	UE 12	Risques professionnels et industriels	70	6*	PRNT-RPI	Notée
EISCA0U4	UE 13	Energétique	50	3*	Choix	Notée
EISCA0U5	UE 14-1	Alternance en entreprise M2	-	6	obligatoire	Notée
EISCA0U6	UE 15-1	Conduite de projet	30	2	obligatoire	Créditée
EISCA0U7	UE 16-1	Anglais appliqué	30	3	obligatoire	Notée
			Total ECTS	30		

• SEMESTRE 4

Code APOGEE	UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée
EISDA0U1	UE 17	Informatique	40	4	obligatoire	Notée
EISDA0U2	UE 16-2	Anglais appliqué	40	3	obligatoire	Notée
EISDA2U1	UE 18	Risk management	60	6*	PRNT-RPI	Notée
EISDA1U1	UE 19	Approche de la sûreté nucléaire	60	6*	-PRNT-NUC	Notée
EISDA0U5	UE 14-2A	Alternance en entreprise M2	-	6	obligatoire	Notée
EISDA0U3	UE 14-2B	Alternance en entreprise M2	-	9	obligatoire	Notée
EISDA0U4	UE 15-2	Conduite de projet	30	2	obligatoire	Créditée
			Total ECTS	30		

Durée de l'alternance en entreprise (en semaines) : 30 semaines (congés payés inclus)

La 2^{ème} année du parcours PRNT est suivi obligatoirement en alternance 15 j / 15 j : 2 semaines d'enseignements à la Faculté / 2 semaines en entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou stage ou emploi pour les FC.

La formation en entreprise (UE 14-1 et UE 14-2) fait l'objet d'un suivi en continu par le livret d'alternance et par l'évaluation au semestre 3 par le tuteur entreprise sur les acquis et voies de progression à mi-parcours, et au semestre 4 par la présentation d'un mémoire de fin d'études et sa soutenance orale.

M2 MPS : quatre parcours-types

MPS : PHARMACOCINETIQUE (MPS-PK)

MPS : DERMO-COSMETOLOGIE (MPS-DC)

MPS : DRUG DESIGN (MPS-DD)

MPS : INNOVATIVE DIAGNOSTIC AND THERAPEUTIC DRUG PRODUCTS (MPS-IDTDP)

MPS : PHARMACOCINETIQUE (MPS-PK)

Nom de l'enseignant responsable de la formation : Dr Florence GATTACCECA

• **SEMESTRE 3**

Code APOGEE	UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée
EISCB1U6	UE 28	Variabilité PK	30	3	obligatoire	Notée
EISCB1U7	UE 29	Expérimentation en PK	40	4	obligatoire	Notée
EISCB1U8	UE30	Bases de la modélisation	60	6	obligatoire	Notée
EISCB1U9	UE 31	Approches de population	60	6	obligatoire	Notée
EISCB110	UE 32	Modèles PK basés sur la physiologie	30	3	obligatoire	Notée
EISCB011	UET 1	PK et thérapies innovantes	20	2	obligatoire	Notée
EISCB012	UET 2	Optimisation des propriétés PKPD	20	2	obligatoire	Notée
EISCB013	UET 3	Worldwide research advances (A*Midex)	20	2	obligatoire	Notée
EISCB0U1	UEC 33	Communication & Management	20	2	obligatoire	Notée
			Total ECTS	30		

Une UE de remise à niveau de 3h30 est proposée dans le cadre du parcours MPS-PK. Cette UE ne porte aucun ECTS et ne participe pas à la validation de l'année.

• **SEMESTRE 4**

Code APOGEE	UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée
EISDB0U1	UEC 34	Anglais	60	6	obligatoire	Notée
EISDB11A	UE 33-A	Stage Recherche	-	12	obligatoire	Notée
EISDB11B	UE 33-B	Stage Recherche	-	12	obligatoire	Notée
			Total ECTS	30		

UET : UE transversales aux parcours MPS-PK, MPS-IDTDP (UET 1) ou MPS-DD (UET 2 et 3)

UEC : UE communes aux parcours MPS-PK, MPS-DC, MPS-DD et MPS-IDTDP

UE 33-A et UE33-B : La durée du stage est de 24 semaines

MPS : DERMO-COSMETOLOGIE (MPS-DC)**Nom de l'enseignant responsable de la formation : Pr Philippe PICCERELLE****• SEMESTRE 3**

Code APOGEE	UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée
EISCB2U1	UE 34	Formulation Cosmétologie et Phyto-cosmétologie	110	6	obligatoire	Notée
EISCB2U2	UE 35	Dermopharmacie et dermo-cosmétologie	60	6	obligatoire	Notée
EISCB2U3	UE 36	Innovation des formulations dermo-cosmétiques et bioanalyse	80	6	obligatoire	Notée
EISCB2U4	UE 37	Marketing et Règlementation produits de santé	80	6	obligatoire	Notée
EISCB2U5	UE 38	Projet Professionnel	60	4	obligatoire	Notée
EISCB0U1	UEC 33	Communication & Management	20	2	obligatoire	Notée
			Total ECTS	30		

• SEMESTRE 4

Code APOGEE	UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée
EISDB0U1	UEC 34	Anglais	60	6	obligatoire	Notée
EISDB21A	UE 39-A	Stage en Industrie / alternance en entreprise	-	12	obligatoire	Notée
EISDB21B	UE 39-B	Stage en Industrie / alternance en entreprise	-	12	obligatoire	Notée
			Total ECTS	30		

UEC : UE communes aux parcours MPS-PK, MPS-DC, MPS-DD**UE 39** : La durée du stage est de 24 semaines

MPS : DRUG DESIGN (MPS-DD)

Nom de l'enseignant responsable de la formation : Dr Sandrine ALIBERT

• SEMESTRE 3

Code APOGEE	UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée
EISCB3U1	UE 40	Design et Synthèse	40	4	obligatoire	Notée
EISCB3U2	UE 41	In silico Drug design	60	6	obligatoire	Notée
EISCB3U3	UE 42	Criblage et évaluation pharmacologique	40	4	obligatoire	Notée
EISCB3U4	UE 43	Molécules naturelles bioactives	60	6	obligatoire	Notée
EISCB3U5	UE 44	Valorisation	40	4	obligatoire	Notée
EISCB012	UET 2	Optimisation des propriétés PKPD	20	2	obligatoire	Notée
EISCB013	UET 3	Worldwide research advances (A*Midex)	20	2	obligatoire	Notée
EISCB0U1	UEC 33	Communication & Management	20	2	obligatoire	Notée
			Total ECTS	30		

Une UE de remise à niveau de 3h30 est proposée dans le cadre du parcours MPS-DD. Cette UE ne porte aucun ECTS et ne participe pas à la validation de l'année.

• SEMESTRE 4

Code APOGEE	UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée
EISDB0U1	UEC 34	Anglais	60	6	obligatoire	Notée
EISDB31A	UE 45-A	Stage Recherche	-	12	obligatoire	Notée
EISDB31B	UE 45-B	Stage Recherche	-	12	obligatoire	Notée
			Total ECTS	30		

UET : UE transversales aux parcours MPS-PK et MPS-DD

UEC : UE communes aux parcours MPS-PK, MPS-DC, MPS-DD et MPS-IDTDP

UE 45 : La durée du stage est de 24 semaines

MPS : INNOVATIVE DIAGNOSTIC AND THERAPEUTIC DRUG PRODUCT (MPS-IDTDP)
 « *Médicaments innovants diagnostiques et thérapeutiques* »

Nom de l'enseignant responsable de la formation :
Pr Florence SABATIER/Pr Benjamin GUILLET

• **SEMESTRE 3**

Code APOGEE	UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée
EISCB4U1		Regulation, Ethics and Manufacturing*	40	6	obligatoire	Notée
EISCB4U2		Regenerative Cell and Gene Biotherapeutic Drugs*	40	6	obligatoire	Notée
EISCB4U3		Development of imaging, embolization and theranostic agents*	40	6	obligatoire	Notée
EISCB3U5	UE 44	Valorisation	40	4	obligatoire	Notée
EISCB0U1	UE C-33	Communication & Management	20	2	obligatoire	Notée
<i>+ 2 UE au choix parmi les suivantes :</i>						
EISCB011	UET1	PK et thérapies innovantes (MPS PK)	20	3	2 UE au choix	Notée
EISCA0U6	UE15-1	Conduite de projet	30	3		Notée
EISCB4U4	UE37	Marketing des produits de santé	18	3		Notée
		Imagerie préclinique et clinique pour l'étude de pathologies ⁽¹⁾	30	3		Notée
		Biothérapies à visée anticancéreuse ⁽²⁾	30	3		Notée
		Cellules souches & Thérapies Innovantes ⁽³⁾	30	3		Notée
				Total ECTS	30	

* Les enseignements de ces UE sont dispensés en langue anglaise

UET : UE transversales aux parcours MPS-PK et MPS-DD

UEC : UE communes aux parcours MPS-PK, MPS-DC, MPS-DD et MPS-IDTDP

Enseignements mutualisés avec la faculté des sciences médicales et sciences paramédicales

⁽¹⁾UE du M2 Biologie Santé – Technologies santé

⁽²⁾UE du M2 Biologie Santé – Oncologie

⁽³⁾UE du M2 Biologie Santé – Génomique

• **SEMESTRE 4**

Code APOGEE	UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée
EISDB0U1	UEC 34	Anglais	60	6	obligatoire	Notée
EISDB31A	UE 45-A	Stage Recherche	-	12	obligatoire	Notée
EISDB31B	UE 45-B	Stage Recherche	-	12	obligatoire	Notée
				Total ECTS	30	

UEC : UE communes aux parcours MPS-PK, MPS-DC, MPS-DD et MPS-IDTDP

UE 45-A et UE 45-B : La durée du stage est de 24 semaines

MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES

MASTER 1

Pour le MASTER 1 parcours PRNT et MPS : les évaluations des éléments constitutifs d'UE (ECUE) ont le même coefficient et se font en contrôle continu pouvant être réalisé à l'écrit, à l'oral, sous forme de rapport ou de compte-rendu.

MASTER 1 PRNT

• SEMESTRE 1

UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
UEC 1	Base des Risques chimiques et Toxicologie	Ecrit	CC	130
UE 1	Risque chimique Industriel	Ecrit	CC	210
UE 2	Analyse des risques	Ecrit	CC	345
UE 3	Règlementation et législation	Ecrit	CC	180
UEC 2-1	Projet tuteuré	Compte rendu	CC	30
UEC 3-1	English-E-Training	Ecrit/Oral	CC	30
UE 4-1	Alternance en entreprise M1	Compte rendu par quinzaine	CC	Bilan au semestre

• SEMESTRE 2

UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
UE 5	Prévention incendie	Ecrit	CC	300
UEC 4	Mécanique des Fluides et Nanosafety	Ecrit	CC	120
UE 6	Risques Physiques	Ecrit/Oral/Rapport	CC	210
UEC 5	Communication	Ecrit et Oral	CC	90
UE 7	Management Q.H.S.E.	Ecrit	CC	180
UEC 2-2	Projet tuteuré	Rapport et Oral	CC	30
UEC 3-2	English-E-Training	Ecrit/Oral	CC	30
UE 4-2	Alternance en entreprise M1	Rapport d'Activités	CC	Bilan au semestre

UE 4-1 et 4-2 : Durée de l'alternance en entreprise : 30 semaines (congés payés inclus)

La 1^{ère} année du parcours PRNT est suivi en alternance 15 j / 15 j : 2 semaines d'enseignements à la Faculté / 2 semaines en entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou stage ou emploi pour les FC.

La formation en entreprise fait l'objet d'un suivi en continu par le livret d'alternance et par l'évaluation au semestre 1 par les tuteurs entreprise et universitaire sur les acquis à mi-parcours (UE 4-1) et au semestre 2 du CR d'activités rendu par l'alternant en fin de semestre 2 (UE 4-2).

MASTER 1 MPS

- **SEMESTRE 1**

UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
UEC 1	Base des Risques chimiques et Toxicologie	Ecrit	CC	120
UE 20	Bases de Pharmacochimie Pharmacognosie	Ecrit	CC	180
UE 21	ADME et devenir du médicament dans l'organisme	Ecrit	CC	90
UE 22	Médicament et Dermopharmacie	Ecrit	CC	120
UE 23	Pharmacologie et Pharmaco-thérapeutique	Ecrit/Oral	CC	120
UE 24	Innovations Thérapeutiques & Biothérapie	Ecrit	CC	120
UEC 2-1	Projet tuteuré	Compte rendu	CC	30
UEC 3-1	English-E-Training	Ecrit/Oral	CC	30

- **SEMESTRE 2**

UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
UEC 4	Mécanique des Fluides et Nanosafety	Ecrit	CC	120
UE 25	Pharmacologie Expérimentale et Clinique	Ecrit	CC	120
UE 26	Pharmacochimie et Pharmacotechnie	Ecrit	CC	120
UE 27	Stage Laboratoire	Rapport et Oral	CC	20
UEC 5	Communication	Ecrit/Oral	CC	90
UEC 2-2	Projet tuteuré	Rapport et Oral	CC	30
UEC 3-2	English-E-Training	Ecrit/Oral	CC	30

MASTER 2

Pour le MASTER 2 parcours PRNT et MPS : les évaluations des ECUE ont le même coefficient et se font en contrôle continu pouvant être réalisé à l'écrit, à l'oral, sous forme de rapport ou de compte-rendu.

MASTER 2 PRNT : RPI et MASTER 2 PRNT : NUC

- **SEMESTRE 3**

UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
UE 8	Risques nucléaires	Ecrit	CC	150
UE 9	Pollutions et métrologie air, eau et sols	Ecrit	CC	315
UE 10	Gestion des déchets	Ecrit	CC	135
UE 11	Risques biotechnologiques	Ecrit	CC	195
UE 12	Risques Professionnels et Industriels	Ecrit/Oral	CC	150
UE 13	Energétique	Ecrit/Oral	CC	150
UE 14-1	Alternance en entreprise	Compte rendu par quinzaine	CC	Bilan au semestre
UE 15-1	Conduite de projet	Compte Rendu	CC	Bilan au semestre

- **SEMESTRE 4**

UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
UE 17	Informatique	Ecrit	CC	240
UE 18	Risk management	Ecrit/Oral/Rapport	CC	120
UE 19	Approche de la sûreté nucléaire	Ecrit et Oral	CC	120
UE 14-2A	Alternance en entreprise	Compte rendu par quinzaine	CC	Bilan au semestre
UE 14-2B	Alternance en entreprise	Mémoire/Soutenance	CC	40
UE 15-2	Conduite de projet	Rapport/Oral	CC	30
UE 16-2	Anglais appliqué	Ecrit/Oral	CC	Bilan au semestre

UE 14-1 et 14-2 : Durée de l'alternance en entreprise : 30 semaines (congés payés inclus)

La 2ème année du parcours PRNT est suivi en alternance 15 j / 15 j : 2 semaines d'enseignements à la Faculté / 2 semaines en entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou stage ou emploi pour les FC.

La formation en entreprise fait l'objet d'un suivi en continu par le livret d'alternance.

Pour le MASTER 2 parcours MPS : les évaluations se font en contrôle continu pouvant être réalisé à l'écrit, à l'oral, sous forme de rapport ou de compte-rendu.

MASTER 2 MPS : Pharmacocinétique

• SEMESTRE 3

UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
UE hors maquette	Remises à niveau	-	-	-
UE 28	Variabilité PK	Ecrit	CC	120
UE 29	Expérimentation en PK	Ecrit	CC	120
UE 30	Bases de la modélisation	Ecrit/oral	CC	120
UE 31	Approches de population	Ecrit/oral	CC	120
UE 32	Modèles PK basés sur la physiologie	Ecrit/oral	CC	120
UET 1	PK et thérapies innovantes	Ecrit/oral	CC	120
UET 2	Optimisation des propriétés PKPD	Ecrit/oral	CC	120
UET 3	Worldwide research advances (A*Midex)	Ecrit/oral	CC	120
UEC 33	Communication & Management	Oral + mémoire	CC	Bilan au semestre

• SEMESTRE 4

UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
UEC 34	Anglais	Oral + mémoire	CC	Bilan au semestre
UE 33	Stage Recherche	Mémoire/Soutenance	CC	40

MASTER 2 MPS : Dermo-Cosmétique

• SEMESTRE 3

UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
UE 34	Formulation Cosmétique et Phyto-cosmétique	Ecrit/Oral	CC	300
UE 35	Dermopharmacie et dermo-cosmétique	Ecrit/Oral	CC	120
UE 36	Innovation des formulations dermo-cosmétiques et bioanalyse	Ecrit	CC	180
UE 37	Marketing et Règlementation produits de santé	Ecrit	CC	120
UE 38	Projet Professionnel	Ecrit	CC	60
UEC 33	Communication & Management	Oral + mémoire	CC	Bilan au semestre

• SEMESTRE 4

UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
UEC 34	Anglais	Ecrit/Oral	CC	Bilan au semestre
UE 39	Stage en Industrie /alternance en entreprise	Mémoire/Soutenance	CC	40

MASTER 2 MPS : Drug Design

• SEMESTRE 3

UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
UE hors maquette	Remises à niveau	-	-	-
UE 40	Design et Synthèse	Ecrit/Oral	CC	120
UE 41	In silico Drug design	Ecrit/Oral	CC	120
UE 42	Criblage et évaluation pharmacologique	Ecrit/Oral	CC	120
UE 43	Molécules naturelles bioactives	Ecrit/Oral	CC	120
UE 44	Valorisation	Ecrit/Oral	CC	120
UET 2	Optimisation des propriétés PKPD	Ecrit/oral	CC	120
UET 3	Worldwide research advances (A*Midex)	Ecrit/oral	CC	120
UE C-33	Communication & Management	Oral + mémoire	CC	Bilan au semestre

• SEMESTRE 4

UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
UEC 34	Anglais	Ecrit/Oral	CC	Bilan semestre
UE 45	Stage Industrie/Recherche	Mémoire/Soutenance	CC	40

MASTER 2 MPS : Innovative diagnostic and therapeutic drug products

• SEMESTRE 3

UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
	Regulation, Ethics and Manufacturing	Ecrit/Oral	CC	120
	Regenerative Cell and Gene Biotherapeutic Drugs	Ecrit/Oral	CC	120
	Development of imaging, embolization and theranostic agents	Ecrit/Oral	CC	120
UE 44	Valorisation	Ecrit/Oral	CC	120
UE C-33	Communication & Management	Oral + mémoire	CC	Bilan au semestre
	<i>2 UE au choix parmi les suivantes :</i>			
UET1	PK et thérapies innovantes	Ecrit/Oral	CC	120
UE15-1	Conduite de projet	Ecrit/Oral	CC	120
UE37	Marketing des produits de santé	Ecrit/Oral	CC	120
	Imagerie préclinique et clinique pour l'étude de pathologies	Ecrit/Oral	CC	120
	Biothérapies à visée anticancéreuse	Ecrit/Oral	CC	120
	Cellules souches & Thérapies Innovantes	Ecrit/Oral	CC	120

• SEMESTRE 4

UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
UEC 34	Anglais	Ecrit/Oral	CC	Bilan semestre
UE 45	Stage Industrie/Recherche	Mémoire/Soutenance	CC	40

ANNEXE

DEROULEMENT DES CONTROLES DES CONNAISSANCES

Le règlement des **épreuves écrites** de contrôle des connaissances de la Faculté de Pharmacie de l'Université d'Aix-Marseille est applicable. Il est disponible au secrétariat du parcours de master.

Toutefois, étant donné les spécificités du Master IS, les dispositions suivantes sont appliquées.

Surveillance :

Dans la salle de test et pendant toute la durée des épreuves, la surveillance est placée sous la responsabilité de la direction et de deux intervenants de la formation. **Les surveillants doivent faire respecter ce règlement.**

Placement des étudiants / alternants :

Les étudiants sont placés par ordre alphabétique. En fonction de la salle, ils sont placés à une distance maximale les uns des autres.

Contrôle des présences :

La feuille d'émargement est signée par chaque étudiant sous le contrôle d'un des surveillants. Les surveillants confrontent ensuite le nombre des émargements et le nombre de candidats effectivement présents en tenant compte des éventuels parcours individuels.

Consignes générales :

- Les étudiants doivent être présents à l'heure programmée de début de test. Les retards sont tolérés pour des raisons impérieuses, il n'est pas accordé de temps supplémentaire.
- Les surveillants sont présents au moins 5 minutes avant le début du test.
- Les documents afférents aux tests (sujet, copies, brouillons, feuille d'émargement) sont préalablement préparés par le secrétariat de la formation.
- Durée : spécifiée sur le sujet et rappelée par les surveillants. Les surveillants inscrivent au tableau l'heure de début et l'heure de fin. Le contrôle débute dès que les sujets ont été distribués à tous les étudiants.
- Documents : l'accès à tout support de communication et/ou de documentation est interdit sauf si le responsable du sujet l'a spécifié sur le sujet. Les surveillants prennent les dispositions adaptées.
- Calculatrice : sont seules autorisées les calculatrices mises à disposition par la formation ou par défaut conformes aux prescriptions de l'UFR.
- Autres spécificités : s'il y a lieu, elles sont spécifiées sur le sujet ou données par les surveillants et notées au tableau.
- Fin de test : les sorties de salle ne sont pas autorisées au-delà de cinq minutes avant la fin de l'épreuve. Les surveillants recomptent les copies avant de libérer les étudiants.

Fraude :

Sauf spécification contraire (mention : « documents autorisés » sur le sujet), les étudiants ne conservent auprès d'eux que les documents et affaires autorisés : les sacs sont laissés dans la salle à l'entrée. Les téléphones et autres outils de communication sont éteints.

Toute forme d'échange entre les étudiants est interdite pendant l'épreuve. Au titre de la prévention, la discipline de chacun et la surveillance assidue permettent d'éviter les sanctions. Il est toléré un rappel à l'ordre. En cas de récidive, conformément au règlement de la Faculté de Pharmacie, les surveillants dresseront un procès-verbal contresigné par les surveillants et le (ou les) auteur(s) de la fraude pour suite à donner.